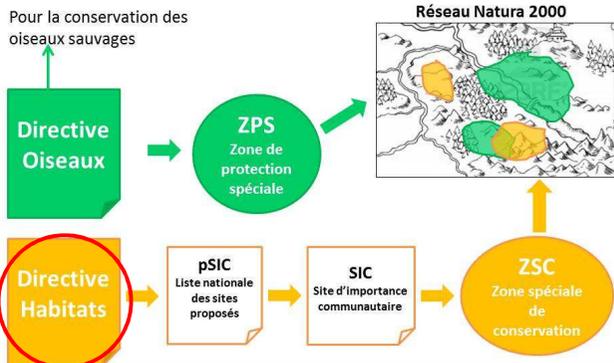


Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Ce réseau regroupe un ensemble des sites naturels (terrestres ou marins) identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats (= milieux).

Les sites sont désignés par chaque pays de l'union en application de deux directives européennes : la directive dite « Oiseaux » (79/409/CEE) et la directive « Habitats » (92/43/CEE).



Le réseau français Natura 2000 :

- 1 753 sites
- 12,55 % de surface terrestre (6 900 000 ha)
- 207 sites marins (4 100 000 ha.)
- 9 000 communes concernées

Chiffres MEEDDAT, octobre 2011.

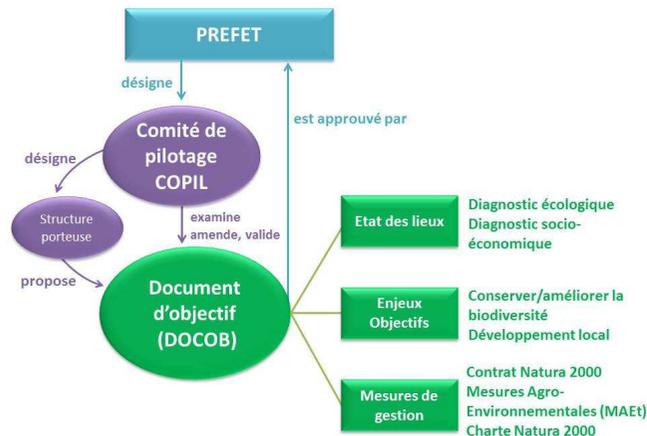
→ Site des Aiguilles Rouges

Pour la conservation des habitats (= milieux), de la faune et de la flore

Objectif : maintenir la biodiversité en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales → ce n'est pas une « mise sous cloche » du territoire.

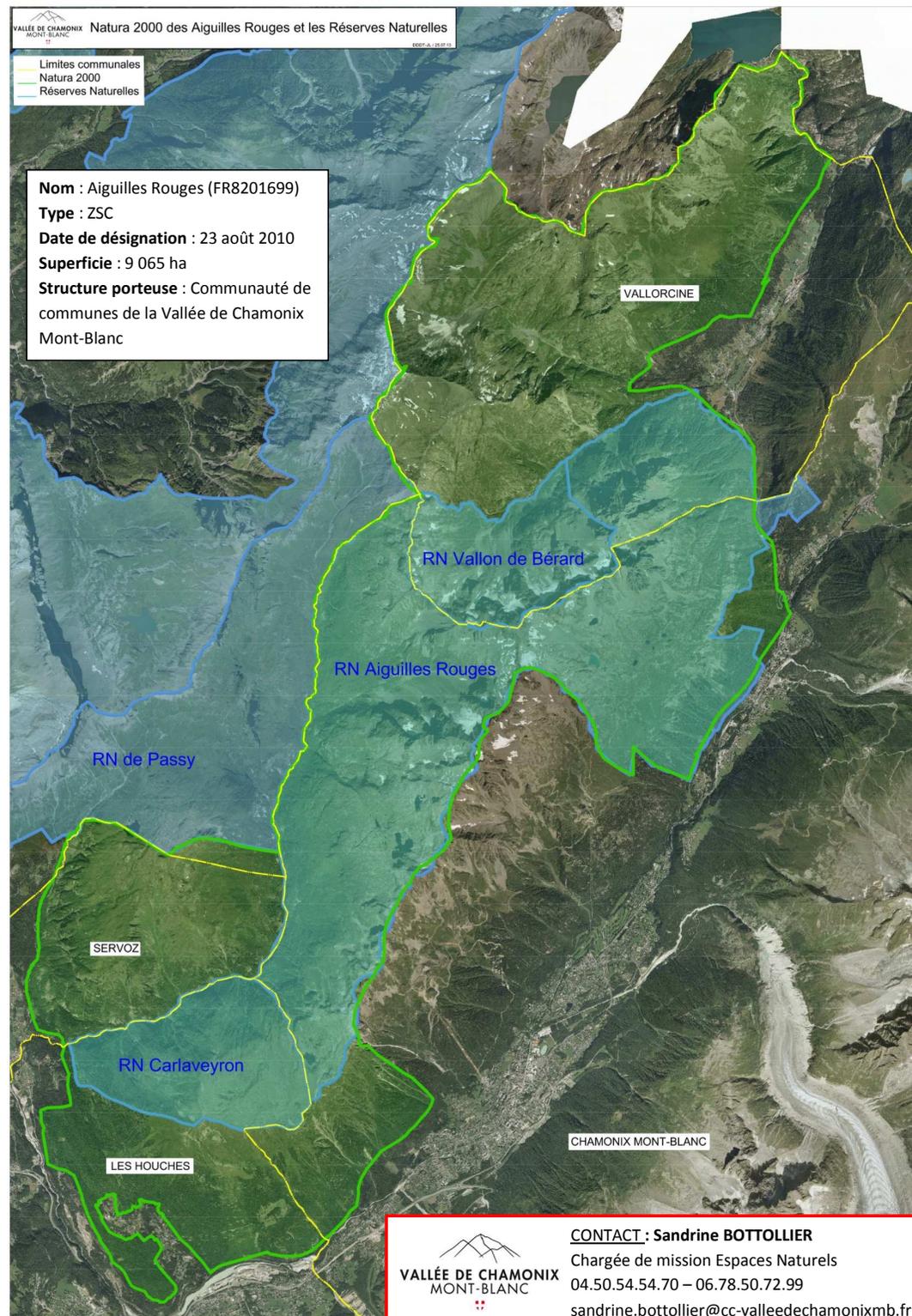
Les Directives ont fixé des obligations de résultats mais elles ont laissé la liberté des moyens. L'Etat français a opté pour la voie de la concertation et de la contractualisation organisée à partir d'un Comité de pilotage (COPIL), qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés par le site.

Après l'approbation du DOCOB par le Préfet, la structure porteuse suit sa mise en œuvre qui, là encore, passe par une participation active et volontaire des acteurs locaux.



Plusieurs dispositifs de gestion des sites peuvent être mis en place :

- **Les contrats Natura 2000** : établis entre l'Etat et toute personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant droit, sur des terrains inclus dans un site. Ils correspondent à la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires, rémunérées ou aidées, en faveur de la réalisation des objectifs inscrits dans le Docob.
- **La charte Natura 2000** : Elle comprend des engagements de l'ordre des bonnes pratiques ne donnant pas lieu à rémunération mais ouvrant droit à des exonérations de taxes foncières.



Nom : Aiguilles Rouges (FR8201699)
Type : ZSC
Date de désignation : 23 août 2010
Superficie : 9 065 ha
Structure porteuse : Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc